



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 21 avril 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et monsieur les conseiller(ère) Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le conseiller André Levac.

CE-2004-615 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 13 AVRIL 2004 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DES 7 ET 14 AVRIL 2004**

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 13 avril 2004 et de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau des 7 et 14 avril 2004 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2004-616 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 12 - 53 565,81 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 14 - 333 477,72 \$, DE LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 11 - 7 825,94 \$ AINSI QUE LA LISTE D'EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 11 - 258 221,80 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 12, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 14, de la liste des réquisitions numéro 11 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 11 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
PA numéro 12	Pièces de comptes à payer	53 565,81 \$	5 au 9 avril 2004
PD numéro 14	Pièces de comptes à payer	333 477,72 \$	5 au 9 avril 2004
Réquisitions numéro 11	Pièces de comptes à payer	7 825,94 \$	5 au 9 avril 2004
Embauches numéro 11	Embauches de personnel temporaire	258 221,80 \$	29 mars au 2 avril 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-617 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-13 - 90 542,91 \$ - PÉRIODE DU 1^{ER} AU 6 AVRIL 2004

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-13 d'un montant total de 90 542,91 \$ pour la période du 1^{er} au 6 avril 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-618 DEMANDE D'EXEMPTION DU COÛT DE LOCATION DE L'AGORA GILLES-ROCHELEAU À LA FONDATION CANADIENNE DU REIN, POUR UN SOUPER BÉNÉFICE LE 2 OCTOBRE 2004 - 900 \$

CONSIDÉRANT QUE la Fondation canadienne du rein organise un souper bénéfice à l'Agora Gilles-Rocheleau le 2 octobre 2004;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation a demandé une exemption du coût de location applicable :

PROPOSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde une exemption du coût de location pour l'Agora Gilles-Rocheleau à la Fondation canadienne du rein pour la tenue d'un souper bénéfice le 2 octobre 2004.

Cette exemption représente un montant de 900 \$.

Adoptée

CE-2004-619 SOUMISSION 2004 SI 088 - UNITED RENTAL DU CANADA - LOCATION DE CINQ ROULEAUX À ASPHALTE ET DEUX REMORQUES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 40 534,82 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme United Rental du Canada, 2660, Sheffield Road, Ottawa, Ontario, K1B 3V7, pour la location de cinq rouleaux à asphalte et deux remorques selon les mensualités, excluant les taxes et périodes indiquées aux annexes du bordereau de soumission, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 22 mars 2004 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme à savoir :

Rouleaux à asphalte, modèle BW120	1 300 \$ / mois chacun
Rouleaux à asphalte, modèle BW90	1 048 \$ / mois
Remorque avec rampe d'embarquement à ressorts	300 \$ / mois/chacune

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-31210-515	Rues pavées – Location machinerie & véhicules

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-620

SOUSSION 2004 SP 001 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE DEUX CAMIONS TRONQUÉS AVEC BOÎTE DE SERVICE DE TYPE FOURGON ET D'UNE FOURGONNETTE TROIS QUARTS DE TONNE DE TYPE CARGO AVEC NACELLE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 172 412,12 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de véhicules, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 15 mars 2004 et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes, à savoir :

ANNEXES A ET B - CAMIONS TRONQUÉS AVEC BOÎTE DE SERVICE

Carle Ford Inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4, pour la fourniture de deux camions tronqués avec boîte de service dont un incluant la fourniture et l'installation d'un appareil de levage et la fourniture d'une génératrice et le second incluant la fourniture et l'installation d'un monte-charge, au montant total de 89 035,10 \$ incluant les taxes.

ANNEXE C - FOURGONNETTE DE TYPE CARGO AVEC NACELLE

Mont-Bleu Ford Inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour la fourniture d'une fourgonnette de type cargo avec nacelle, au montant total de 83 377,02 \$ incluant les taxes.

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 209-2004 par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Les fonds à cette fin au montant total de 172 412,12 \$ seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30209-003	78 303,00 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. (à être approuvé)
06-30209-009	83 616,75 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. (à être approuvé)
04-13493	10 492,37 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-621

SOUSSION 2004 SP 006 - CONSTRUCTION DJL INC. - RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC SUR LES RUES McPIKE ET JUDGE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 228 767,47 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction DJL Inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues McPike et Judge, pour la somme de 228 767,47 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 13 février 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30139-002-45890	214 845,52 \$	Réseaux d'aqueduc & d'égout - bassin - station pom réfection réseaux d'aqueduc
04-13493	13 921,95 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-622 **SOUMISSION 2004 SP 007 - OUTABEC CONSTRUCTION (1991) ENR. - REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT DOMESTIQUE ET D'AQUEDUC SUR LA RUE FALL - SERVICE D'INGÉNIERIE - 135 189,46 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Outabec Construction (1991) Enr., 1655, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux de remplacement des conduites d'égout domestique et d'aqueduc sur la rue Fall, pour la somme de 135 189,46 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 3 mars 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30139-002-45891	63 481,16 \$	Réseaux d'aqueduc & d'égout - bassin - station pom réfection réseaux d'aqueduc
06-30139-003-45892	63 481,16 \$	Réseaux d'aqueduc & d'égout - bassin - station pom réfection réseaux d'égout
04-13493	8 227,14 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-623 **SOUMISSION 2004 SP 008 - LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC. - RÉHABILITATION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN MONTRÉAL OUEST - SERVICE D'INGÉNIERIE - 195 887,58 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Entreprises Claude Chagnon Inc., 3450, avenue Choquette, Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 8V9 pour les travaux de réhabilitation d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Montréal Ouest, pour la somme de 195 887,58 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 5 mars 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 199-2004 par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30139-002	73 966,58 \$	Règlement d'emprunt – Réseau d'aqueduc
06-30199	110 000,00 \$	Règlement d'emprunt 199-2004 (à être approuvé)
04-13493	11 921,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-624 **SOUSSION 2004 SP 059 - INDUSTRIES LAFLEUR INC. - ACHAT D'UN CAMION AVEC BOÎTE DE SERVICE DE TYPE ATELIER - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 125 755,69 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Industries Lafleur Inc., 2359, boulevard Fiset, Sorel-Tracy, Québec, J3P 5K2, pour la fourniture d'un camion de 9 979 kg PNVB minimum avec boîte de service de type atelier, incluant les options 1 et 3, pour la somme de 125 755,69 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 26 mars 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 209-2004 par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Les fonds à cette fin au montant total de 125 755,69 \$ seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30209-007	118 102,66 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. (à être approuvé)
04-13493	7 653,03 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-625* **ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 2 744 356 - FINS DE PARC - SODEVGA INC. - 96 497,92 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de finaliser l'acquisition des terrains destinés à des fins de parc dans le cadre de la convention pour le projet résidentiel Oasis Mont-Royal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'acquérir de la compagnie Sodevga Inc., une partie du lot numéro 2 744 356 formé des parcelles A et B et comportant 5419,4 m² au prix de 83 893 \$ excluant les taxes, soit 15,48 \$/m².

Les fonds aux fins de l'acquisition d'une partie du lot numéro 2 744 356, au montant de 96 497,92 \$ incluant les taxes, auquel s'ajoute les frais de documents notariés, seront pris à même le fonds des dépenses en immobilisations et répartis de la façon suivante :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
FDI	90 625,41 \$	Achat de terrain
FDI	1 000,00 \$	Honoraires professionnels
04-13493	<u>5 872,51 \$</u>	TPS à recevoir ristourne
TOTAL	97 497,92 \$	

Le versement pour fins de parc pour les lots numéros 2 744 349, 2 744 350, 2 744 351, 2 744 352, 2 744 353, 2 744 354 et 2 744 355 au montant de 23 720 \$ est applicable en réduction du prix d'achat.

Conséquemment le prix d'achat net s'établit comme suit :

▪ Coût du terrain incluant les taxes	96 497,92 \$
▪ Versement pour fins de parc par le promoteur	<u>(23 720,00 \$)</u>
▪ Total	72 777,92 \$

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds de parcs et terrains de jeux de la Ville de Gatineau, le montant de 91 625,41 \$ afin de financer le coût d'achat du terrain susmentionné ainsi que les honoraires professionnels s'y appliquant. De plus, la valeur de la cession exigible pour fins de parcs, au montant de 23 720 \$ sera versé dans le fonds de parcs et terrains de jeux de la Ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-626

AUTORISER L'ACQUISITION D'UNE SERVITUDE, LOT NUMÉRO 1 273 808 PARTIE - 530, BOULEVARD DE LA GAPPE - RELOCALISATION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est à relocaliser une conduite d'aqueduc sous le boulevard Maloney à la hauteur du 530, boulevard de la Gappe;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire installer une borne d'incendie reliée à ladite conduite;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du fonds servant acceptent d'accorder une servitude à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de grever le lot numéro 1 273 808 Partie d'une servitude permanente telle que décrite dans la description technique et le plan qui y est joint préparés par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3721 de ses minutes et mandate M Claude Génier pour la préparation et la signature du contrat de servitude.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de servitude à intervenir avec madame Carole Alain et monsieur Richard Lamarche.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-62910-411	1 000 \$	Transactions immobilières serv. prof. et génie

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-627 **SUBVENTION DE 275 \$ - FONDATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 275 \$ à l'ordre de la Fondation de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de monsieur Nicolas Cazalais, président, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, à titre de subvention pour la réalisation d'un projet de voyage pour les élèves handicapés de la classe Pacte et Défis de l'école secondaire Grande-Rivière.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11402-972	100 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11403-972	100 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion – de Saint-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-628 **SUBVENTION DE 300 \$ - ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'école polyvalente Nicolas-Gatineau à l'attention de madame Paulette Wells, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour les activités de fin d'année des élèves handicapés, en difficulté d'apprentissage et provenant de milieux défavorisés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-629 **SUBVENTION DE 190 \$ - ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 190 \$ à l'ordre de l'École polyvalente Nicolas-Gatineau, à l'attention de monsieur Claude Beaulieu, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour l'équipe de football scolaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11410-972	40 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-630 **SUBVENTION DE 100 \$ - ÉCOLE PRIMAIRE MONT-BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'École primaire Mont-Bleu, à l'attention de madame Ginette Robitaille, parent bénévole, 45, rue Boucher, Gatineau, Québec, J8Y 6G2, à titre de subvention pour l'organisation d'activités pour les finissantes et finissants 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	100 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-631 **SUBVENTION DE 690 \$ - FÉDÉRATION DE L'ÂGE D'OR DU QUÉBEC - JEUX RÉGIONAUX - 5 ET 6 MAI 2004 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 690 \$ à l'ordre de la Fédération de l'âge d'or du Québec – région de l'Outaouais, à l'attention de madame Claire R. Jobin, présidente, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour l'organisation de la 4^e édition des Jeux régionaux de la FADOQ - 5 et 6 mai 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	100 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin – des Promenades subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	40 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11418-972	200 \$	Yves Ducharme - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-632 SUBVENTION DE 225 \$ - ACADEMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre de l'Académie des retraités de l'Outaouais, à l'attention de madame Hélène Peterson, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour une activité dans le cadre de leur 25^e anniversaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-633 SUBVENTION DE 125 \$ - TRAIT D'UNION OUTAOUAIS INC. - ORGANISATION D'UNE MARCHE LE 1^{ER} MAI 2004 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de Trait d'Union Outaouais inc., à l'attention de madame Jocelyne Sylvestre, directrice de TUOI, 109, rue Wright, bureau 004, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour l'organisation d'une marche le 1^{er} mai 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	50 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11408-972	25 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-634 SUBVENTION DE 600 \$ - AMBULANCE SAINT-JEAN OUTAOUAIS - AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de l'Ambulance Saint-Jean Outaouais, à l'attention de monsieur Jean-Pierre Poirier, 117, rue Leclerc, Gatineau, Québec, J8P 7B7, à titre de subvention pour l'aménagement des nouveaux locaux.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11401-972	100 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11402-972	100 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11403-972	100 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-635

SUBVENTION DE 175 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES - SECTION DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre de la Société canadienne de la sclérose en plaques – Section de l'Outaouais, à l'attention de madame Hélène Larochelle, 175, rue Laurier, app. 805, Gatineau, Québec, J8X 4G3, à titre de subvention pour la marche de l'espoir qui aura lieu le 25 avril 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11408-972	25 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	25 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-636

SUBVENTION DE 275 \$ - CROIX-ROUGE CANADIENNE - RÉGION DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 275 \$ à l'ordre de la Croix-Rouge Canadienne - Région de l'Outaouais, à titre de subvention pour la campagne de financement 2004-2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11404-972	50 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-637 **AUTORISER LES MEMBRES DU CONSEIL À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE AU PROFIT DE LA FONDATION DU CLSC ET CHSLD DE GATINEAU (330\$) ET À SUBVENTIONNER CETTE ACTIVITÉ (150\$)**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier ainsi que messieurs les conseillers Richard Côté, Aurèle Desjardins et Paul Morin à participer à une activité spéciale le 13 mai 2004, au profit de la Fondation du CLSC et CHSLD de Gatineau.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 150 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 480 \$ à l'ordre de la Fondation du CLSC et CHSLD de Gatineau, à l'attention de madame Francine H. Maisonneuve, 777, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8R2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11413-972	65 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11414-972	75 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11411-972	95 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11406-972	95 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-638 **AUTORISER LES MEMBRES DU CONSEIL À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE ORGANISÉE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA POLICE (380 \$) ET À SUBVENTIONNER CETTE ACTIVITÉ (40 \$)**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers André Levac, Simon Racine, Joseph De Sylva et Richard Côté à participer à une activité spéciale organisée dans le cadre de la Semaine de la police le 14 mai 2004, au profit de l'Avenue des jeunes, l'Alternative Outaouais et Adojeune.

De plus, ce comité autorise madame la conseillère Thérèse Cyr à subventionner cette activité pour un montant de 40 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 420 \$ à l'ordre de TGBGP – Tournoi de golf-bénéfice de la police de Gatineau, à l'attention de monsieur Pierre Lanthier, 777, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6V1 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	95 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11410-972	40 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11412-972	95 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11409-972	95 \$	Simon Racine – de Limbour subventions
11401-972	95 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-639

AUTORISER LES MEMBRES DU CONSEIL À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER (1 100 \$) ET À SUBVENTIONNER CETTE ACTIVITÉ (50 \$)

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Denise Laferrière et Thérèse Cyr ainsi que messieurs les conseillers Yvon Boucher, Marc Bureau, Aurèle Desjardins, Richard Jennings, R. Alain Labonté, André Levac, Paul Morin et Simon Racine à participer à une activité spéciale organisée par la Société canadienne du cancer qui aura lieu le 1^{er} mai 2004 au Palais des congrès de Gatineau.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph De Sylva à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 150 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, 50-C, boulevard Saint-Raymond, Gatineau, Québec, J8Y 1R7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	110 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11411-972	110 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11401-972	110 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11408-972	110 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11402-972	110 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11403-972	110 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11414-972	110 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	110 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11405-972	110 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11415-972	110 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-640 **AUTORISER MESSIEURS LES CONSEILLERS ANDRÉ LEVAC ET PAUL MORIN À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 21 AVRIL 2004 - 120 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs André Levac et Paul Morin à participer à une activité au profit de la maison Mathieu-Froment-Savoie le 21 avril 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 120 \$ à l'ordre de la maison Mathieu-Froment-Savoie à l'attention de madame Suzanne Fitzback, directrice générale, 55, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C8.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	60 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11411-972	60 \$	Paul Morin - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-641 **AUTORISER MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER ET CENTRE D'ACCUEIL DE PAPINEAU - 4 JUIN 2004 - 150 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle à participer à une activité au profit de la Fondation du Centre hospitalier et Centre d'accueil de Papineau le 4 juin 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la Fondation du CH et CA de Papineau, à l'attention de monsieur Maurice Boivin, 500, rue Bélanger, Gatineau, Québec, J8L 2M4.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	150 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-642 **AUTORISER MONSIEUR LE CONSEILLER R. ALAIN LABONTÉ À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ DU FESTIVAL CANADIEN DES TULIPES - 24 AVRIL 2004 - 175 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le conseiller R. Alain Labonté à participer à une activité du Festival canadien des tulipes le 24 avril 2004 et autorise le trésorier à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre du Festival canadien des tulipes, 81, rue Jean-Proulx, bureau 200, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11402-972	175 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-643* COLLOQUE "LES ARTS ET LA VILLE" LES 11, 12 ET 13 MAI 2005 - MISE EN CANDIDATURE DE LA VILLE DE GATINEAU COMME VILLE HÔTESSE - 35 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal adoptait le 2 décembre 2003 (CM-2003-1282) la nouvelle politique culturelle de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la politique culturelle encourage les projets ayant un pouvoir attractif à l'échelle nationale et internationale;

CONSIDÉRANT QUE la tenue du colloque «Les arts et la ville » aura des retombées économiques de 45 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE suite à la recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, ce comité recommande au conseil d'autoriser la mise en candidature de la Ville de Gatineau pour la tenue de la 18^e édition du colloque «Les arts et la ville » les 11, 12 et 13 mai 2005.

Si la Ville de Gatineau est choisie et suite à la réception de la lettre de confirmation de la Fondation «Les arts et la ville » de la tenue du colloque à Gatineau, le trésorier sera alors autorisé à effectuer le virement de fonds suivant :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-62110-972	7 000 \$		Développement économique – Ville de Gatineau – subventions
02-72010-419		7 000 \$	Service des arts, de la culture et des lettres – autres prof./adm.

De plus, le trésorier sera également autorisé à prévoir au budget de l'année 2005, du Service des arts, de la culture et des lettres, un montant de 28 000 \$ afin de financer la balance des dépenses de ce colloque.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-644 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT - GALERIES D'AYLMER - STATIONNEMENT INCITATIF - 92 020 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - R. ALAIN LABONTÉ

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 98-661 de l'ex-Ville d'Aylmer, une entente de partenariat fut convenue entre les propriétaires des Galeries d'Aylmer et l'ex-Ville d'Aylmer afin de favoriser le développement du centre-ville de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette entente, la Ville doit verser un loyer annuel de 92 020 \$ incluant les taxes pour la location d'espaces pour du stationnement incitatif;

CONSIDÉRANT QU'il est possible au cours de l'année 2004 de verser le solde du coût du loyer ou de renouveler pour une autre période de 4 ans les termes de ladite entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE ce comité accepte de renouveler pour une période de 4 ans les termes de l'entente intervenue entre les propriétaires des Galeries d'Aylmer et l'ex-Ville d'Aylmer.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 92 020 \$ incluant les taxes à l'ordre de Ontario Limitée 884676 – Galeries d'Aylmer, 181, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 6A6.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2005 à 2007 un montant de 92 020 \$ incluant les taxes correspondant au coût du loyer.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer ladite entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
37110-511-45893	86 420 \$	Stationnement incitatif et arrêts d'autobus loc./espaces
04-13493	5 600 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Monsieur le président demande le vote.

POUR

Monsieur Yves Ducharme
Madame Jocelyne Houle
Monsieur Aurèle Desjardins

CONTRE

Madame Louise Poirier

Adoptée sur division

CE-2004-645

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME NATALIE BISSONNETTE AU POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE - RÉFÉRENCE ET ANIMATION AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de bibliothécaire – référence et animation pour une période déterminée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Natalie Bissonnette au poste de bibliothécaire – référence et animation au Service des arts, de la culture et des lettres, division bibliothèque et lettres, Module de la culture et des loisirs et ce, pour une période d'un an à compter du 14 avril 2004 au 13 avril 2005.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72210-115 – Gestion des bibliothèques / Réguliers non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-646* RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR YVES BLANCHARD, SERGENT-DÉTECTIVE AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2004

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Blanchard, sergent-déetective au Service de police, a déposé une demande pour sa retraite anticipée, à compter du 1^{er} juillet 2004;

CONSIDÉRANT QU' à cette date, monsieur Yves Blanchard aura complété 31 années et 6 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite anticipée de monsieur Yves Blanchard, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite anticipée, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Yves Blanchard leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-647 RÈGLEMENT DE TROIS GRIEFS POLICIERS

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un aménagement d'horaire pour trois policiers afin qu'ils puissent assister à un séminaire sur la prévention du crime;

CONSIDÉRANT QUE la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc. a contesté par voie de grief cette modification;

CONSIDÉRANT QUE suite à des pourparlers entre les parties, une entente est intervenue afin de régler hors cour les griefs POL-02-30, POL-02-31 et POL-02-32;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente POL-03-03;

CONSIDÉRANT QUE la Fraternité des policiers et des policières de Gatineau inc. suite à cette entente a retiré les trois griefs, soit POL-02-30, POL-02-31 et POL-02-32 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer à l'employé numéro 104 733 la somme de 270,50 \$ au poste budgétaire 02-21300-121 réglant ainsi le grief POL-02-31 et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et les autorités municipales sont autorisés à signer la lettre d'entente POL-03-03.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21300-121	270,50 \$	Police communautaire suppl. rég./policiers

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-648 **RÈGLEMENT D'UN GRIEF POLICIER - P-03-01**

CONSIDÉRANT QU'une mutation a été imposée à l'employé numéro 104 983;

CONSIDÉRANT QUE cette mutation a été contestée selon la procédure normale de grief par l'Association des policiers de Gatineau inc.;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville et de la Fraternité des policiers et des policières de Gatineau inc. de régler hors cour ce grief;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre les parties;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente POL-03-04;

CONSIDÉRANT QUE la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc. suite à cette entente a retiré le grief P-03-01 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et les autorités municipales à signer la lettre d'entente POL-03-04.

Adoptée

CE-2004-649* **RÈGLEMENT ET FINANCEMENT DE GRIEFS COLS BLEUS DE L'EX-VILLE DE HULL**

CONSIDÉRANT QU'aux termes des discussions intervenues entre le Syndicat des cols bleus de Gatineau – CSN et la Ville de Gatineau, trois griefs de l'ex-Ville de Hull ont été réglés hors cour entre les parties, soit les griefs RH-01-28, RH-01-29 et RH-01-30;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat accepte de retirer lesdits griefs;

CONSIDÉRANT QUE le règlement du grief RH-01-29 à intervenir doit se faire à même le surplus de l'ex-Ville de Hull pour la somme de 10 645,54 \$ et de la Ville de Gatineau pour la somme de 5 322,77 \$;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente BLE-03-11 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le surplus accumulé non affecté de l'ex-Ville de Hull, au poste budgétaire 05-99120, la somme de 10 645,54 \$ afin de compenser pour les sommes perdues pour les années 2000 et 2001 et la somme de 5 322,77 \$ au poste budgétaire 02-71440-199 pour l'année 2002 et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente BLE-03-11 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71440-199	15 968,31 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes autre rémunération

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13100	10 645,54 \$		Surplus non affecté // autre rémunération
71440-199		10 645,54 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes // autre rémunération

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-650 COMPTES À RECEVOIR ET COMPTE À PAYER - M.R.C. DES COLLINES - QUITTANCE

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines n'a jamais utilisé le centre de récupération et de mise en ballots (CRMB);

CONSIDÉRANT QU'en 1992, un rapport de la firme Samson, Belair, Deloitte et Touche n'attribuait aucune valeur nette au CRMB et qu'en conséquence, il soit dévolu à la Communauté urbaine de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE les montants facturés à la MRC des Collines ont été provisionnés en totalité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines n'a jamais réclamé sa quote-part pour la machinerie et l'équipement suite à la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire du site Cook :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à radier la créance de la MRC des Collines au montant de 1 693 041 \$ et à ne pas verser la somme de 41 659 \$ à la MRC pour la machinerie et l'équipement et qu'une quittance mutuelle soit signée entre la MRC des Collines et la Ville de Gatineau se libérant de leurs obligations.

Le maire ou en son absence la maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer la quittance.

Adoptée

CE-2004-651 SYMPOSIUM DE LA TERRE À VANCOUVER DU 28 AVRIL AU 2 MAI 2004 - 880\$

CONSIDÉRANT QUE dans son plan d'action 2004, la Commission jeunesse désire une représentativité des jeunes tant sur la scène municipale que provinciale et nationale;

CONSIDÉRANT QUE la présence de ces jeunes au Symposium de la Terre est une occasion importante pour la Commission et la Ville de Gatineau de rayonner au niveau international et d'échanger des idées de projets avec d'autres jeunes provenant des quatre coins du monde;

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse désire déléguer monsieur Félix Joya-Lacerte, co-président et madame Odessa Guindon, membre, à cet événement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le co-président, monsieur Félix Joya-Lacerte et madame Odessa Guindon à participer au Symposium de la Terre à Vancouver le 28 avril 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 480 \$ représentant les frais d'inscription à l'attention de monsieur Simon Fraser, University at Harbour Centre, 515 W Hastings Street, Vancouver, Colombie-Britannique, V6B 5K3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71127-311-45897	880 \$	Commission jeunesse congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-652 **SUBVENTION DE 100 \$ - FÉDÉRATION 15 DES CERCLES DE FERMÈRES DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Fédération 15 des Cercles de Fermières du Québec, à l'attention de madame Carmen Gilbert, présidente régionale, 99, rue Raby, Gatineau, Québec, J8L 3J8, à titre de subvention dans le cadre du congrès régional qui aura lieu le 1^{er} mai 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-653 **SUBVENTION DE 400 \$ - COMITÉ RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'A.R.E.Q. OUTAOUAIS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA JOURNÉE DE LA TERRE DU 22 AVRIL 2004 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Comité régional de l'environnement de l'A.R.E.Q. Outaouais, à l'attention de madame Nicole Robitaille-Carrière, à titre de subvention pour les activités organisées dans le cadre de la Journée de la Terre du 22 avril 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	50 \$	Pierre Philion - de Saint-Raymond/Vanier subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	100 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2004.

Adoptée

Madame la conseillère Louise Poirier quitte son siège.

CE-2004-654

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉDIFICE CONNOR, PHASE I - AJUSTEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX - 179 371,25 \$

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2003-145 du 5 février 2003, mandatait les firmes Coté, Leahy, Architectes, au montant de 179 741,52 \$ incluant les taxes; Les consultants Yves Auger et Associés Inc., au montant de 26 487,96 \$ incluant les taxes; Landry Gauthier et Associés Inc., au montant de 45 194,47 \$ incluant les taxes, pour la surveillance des travaux de réaménagement de l'Édifice Connor, phase 1;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster les honoraires des firmes mandatées pour la surveillance de construction puisque leurs services ont été requis, pour une durée excédentaire, de plus de 7 mois et que la charge de travail au bureau exigée pour répondre aux demandes accrues de l'entrepreneur s'est avérée supérieure à ce qui est normalement attendu sur un contrat similaire;

CONSIDÉRANT QUE les firmes Coté, Leahy, Architectes, Les consultants Yves Auger et Associés Inc. et Landry Gauthier et Associés Inc., demandent à la Ville de Gatineau d'ajuster leurs honoraires afin de refléter les conditions d'exécution de leurs mandats de surveillance dans le cadre du projet de l'édifice Connor, phase I;

CONSIDÉRANT QUE la méthode à pourcentage des arrêtés en conseil 2402-84 pour les honoraires de surveillance en architecture et 1235-87 pour les honoraires de surveillance en ingénierie utilisée tel quel, est non représentative des efforts rendus par le personnel des firmes Coté, Leahy, Architectes, Les consultants Yves Auger et Associés Inc. et Landry Gauthier et Associés Inc. et que les ajustements suivants sont préconisés :

Tableau des ajustements d'honoraires de surveillance, excluant les taxes :

Firmes	Honoraires originaux	Ajustements	Honoraires totaux
Coté, Leahy, Architectes	156 263 \$ (surveillance accrue)	95 154 \$ (surveillance accrue)	251 417 \$
Les consultants Yves Auger et Associés Inc.	23 028 \$	31 046 \$	54 074 \$
Landry Gauthier et Associés Inc.	39 291 \$	29 741 \$	69 032 \$
Total	218 582 \$	155 941 \$	374 523 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un ajustement des honoraires professionnels de 179 371,25 \$ incluant les taxes, pour la surveillance des travaux du projet de réaménagement de l'édifice Connor, phase 1, pour des montants individuels incluant les taxes :

- Coté, Leahy, Architectes 109 450,89 \$
- Les consultants Yves Auger et Associés Inc. 35 711,06 \$
- Landry Gauthier et Associés Inc. 34 209,30 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20330-004-45894	105 644,73 \$	Aménagement édifice Connor - phase I honoraires professionnels
06-20330-004-45895	34 469,21 \$	Aménagement édifice Connor - phase I honoraires professionnels
06-20330-004-45896	33 019,67 \$	Aménagement édifice Connor - phase I honoraires professionnels
04-13493	6 237,64 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20330-011	173 133,61 \$		Aménagement édifice Connor - phase I // coûts supplémentaires
06-20330-004		173 133,61 \$	Aménagement édifice Connor - phase I // honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2004.

Adoptée

Me YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

MME MICHELINE LAROUCHE
Greffière adjointe et secrétaire adjointe
Comité exécutif